

REGLEMENT DU JEU « TOURNEZ & GAGNEZ »

« TOURNEZ & GAGNEZ »

FRI/ MCDONALD'S MAROC – Septembre à Octobre 2022

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

FIRST REST INTERNATIONAL, société anonyme au capital de 60.000.000 dirhams dont le siège social est situé à Espace Porte d'Anfa, 3, rue Bab El Mansour à Casablanca, inscrite au Registre de commerce de Casablanca sous le n° 83695, identifiée fiscalement sous le numéro 1003197 ; représentée par son Vice-Président Directeur Général, M. Driss El Alami ; organise un jeu-concours « Tournez & Gagnez » qui se déroulent sur l'application mobile McDonald's Maroc afin de faire gagner des produits McDonald's et des lots divers.

Cette entité est dénommée ci-après « la Société ».

ARTICLE 2 : Principe du JEU CONCOURS « TOURNEZ & GAGNEZ »

2.1 « TOURNEZ & GAGNEZ » est un jeu-concours à but non commercial, lancé et organisé par la Société, dans le cadre de l'application mobile de McDonald's Maroc.

Le jeu-concours commencera le «20/09/2022 » pour prendre fin le « 21/10/2022 ».

2.2 Le jeu-concours consiste à faire tourner une roue virtuelle, sur l'application mobile, roue composée de 8 cases (4 cases gagnantes et 4 cases avec annonce « Rejouez »), ayant 10 différents types de lots gagnants.

2.3 Pour accéder au jeu, il faut être âgé de 18 ans et plus au « 20/09/2022 », télécharger l'application mobile, et s'inscrire au niveau du menu de l'application mobile. Il faut enfin cliquer sur la bannière « TOURNEZ & GAGNEZ » visible au niveau de la page principale de l'application mobile.

Pour jouer, il suffit de faire tourner la roue en cliquant sur le bouton 'Go'.

2.4 Les joueurs disposent de 10 chances par jour pour tenter de gagner un lot ou plus (4 lots maximum), et ce jusqu'à la fin de la durée du jeu

2.5 Les joueurs disposent de la possibilité de débloquent une chance additionnelle par jour lorsqu'ils épuisent toutes les 10 chances de la journée en utilisant 50 points collectés dans le cadre du programme de fidélité.

2.6

2.7 Ne peuvent participer au Jeu Concours : (i) les employés de FRI, FRI2, FRI NDM, NEA Invest, OMD, Public's, TBWA/Alif, Tribal DDB, PRUNE, RMS, NEL PUB, Intelcia Digital Advertising Maroc et les membres de leurs familles immédiates, (ii) tout syndicat ou ensemble de personnes agissant de concert, et (iii) toute personne qui participe par le biais de tout agent ou utilise les services de toute entité exerçant l'activité de l'organisation (ou prodiguant le conseil sur l'organisation) des promotions des Lots.

2.8 En participant au Jeu Concours, chaque participant accepte sans aucune réserve les conditions du règlement, ainsi que toutes les décisions de la « Société » visant à assurer le bon déroulement du Jeu Concours

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

- 3.1. La participation au présent jeu-concours est gratuite. La participation se fait via l'application mobile McDonald's Maroc uniquement, qui requiert nécessairement l'acceptation du présent règlement (Règlement) ainsi que les conditions d'utilisation de nos services en ligne.
- 3.2. L'inscription au jeu-concours s'effectue exclusivement sur l'application mobile McDonald's Maroc au moyen de la création d'un compte proposé sur l'application mobile. Chaque participant doit concourir « en personne » et s'interdit en conséquence de recourir, directement ou indirectement, à tout mode d'interrogation ou de requête automatisée du Site.
- 3.3. Ne peuvent participer les sociétés partenaires de Tribal DDB et toute personne agissant pour son compte ou sur sa demande dans le cadre de ce projet ou participant à l'organisation du Jeu-Concours, et l'ensemble de leurs collaborateurs intervenant dans le cadre des présentes ainsi que les membres de leurs familles (notamment les descendants et conjoints) faisant partie du même foyer que celui desdits collaborateurs.

Dans l'hypothèse où l'une des personnes exclues par le présent règlement participerait au Jeu-Concours, objets des présentes, et serait désignée comme étant gagnante, le gain ne lui sera pas attribué et la Société pourra l'attribuer à un autre gagnant.

- 3.4. Pour participer au jeu-Concours et tenter de gagner l'un des gains décrits ci-dessous, les participants doivent respecter les étapes suivantes
 - **Étape 1** : Télécharger l'application McDonald's en sélectionnant le pays « Maroc » et s'inscrire au niveau du menu et ensuite cliquer sur la bannière «TOURNEZ & GAGNEZ» visible au niveau de la page principale de l'application mobile.
 - **Étape 2** : Créer un compte avec 5 champs à remplir :
 - Prénom
 - Nom
 - Adresse mail
 - Tel
 - Mot de passe
 - Sexe (sachant que c'est un item facultatif)
 - Date de naissance (sachant que c'est un item facultatif).
 - **Étape 3** :
 - Décocher ou pas (au choix) le bouton « Offres » : « McDonald's Maroc peut m'envoyer des informations via courrier électronique et peut m'appeler concernant les produits et services de McDonald's »

- Décocher obligatoirement le bouton « Termes & Conditions » : « Je déclare avoir accepté les Termes & Conditions et la Politique de Confidentialité »

Enfin, après avoir rempli tous ces champs, et décoché au choix le bouton « Offres » et obligatoirement le bouton « Termes & Conditions », cliquer sur « Créer un compte ».

Ensuite, il suffit d'accéder au jeu TOURNEZ & GAGNEZ et de faire tourner la roue en cliquant sur le bouton « Go ».

- 3.5. Le participant a droit à 10 essais de participation par jour, une journée étant comptabilisée jusqu'à minuit. Si, après avoir tourné la roue, le curseur tombe sur l'item « Rejouer », il peut alors retenter sa chance en la faisant tourner 10 fois par jour. Il ne peut gagner que 4 fois par jour maximum.
- 3.6. Le participant dispose la possibilité de débloquer une chance additionnelle par jour lorsqu'ils épuisent toutes les 10 chances de la journée en utilisant 50 points collectés dans le cadre du programme de fidélité
- 3.7. A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées. Par conséquent, il est responsable de la modification de ses coordonnées et il lui appartient de communiquer sans délai ses nouvelles coordonnées au cas où ces dernières viendraient à changer durant le Jeu Concours, en envoyant un mail à l'adresse : contact@servicemcdonalds.com
- 3.8. La participation au Jeu Concours, est strictement nominative pour chaque participant. La fraude avérée ou la simple tentative de tricherie d'un participant en vue de la multiplication de ses participations au Jeu Concours par la création de fausses identités notamment, pourront être sanctionnés par l'exclusion définitive du Jeu Concours, sans préjudice toutefois des actions judiciaires que pourrait engager la Société à son encontre.
- 3.9. Ne seront pas prises en considération les candidatures incomplètes ou celles intervenant après les délais d'inscription ou celles qui ne seraient pas conformes aux stipulations du présent règlement.
- 3.10. La Société se réserve le droit de requérir la suppression de toute participation qui serait contraire au présent Règlement et de disqualifier en conséquence le participant concerné.
- 3.11. Tout participant bénéficie d'un droit de rétractation après son inscription au Jeu Concours, pouvant être exercé à tout moment à compter de son inscription. Pour exercer son droit de rétractation, il devra envoyer un mail à l'adresse : contact@servicemcdonalds.com
- 3.12. Les modalités de participation au Jeu Concours, ainsi que le Règlement pourraient être modifiées par la Société qui en informera les participants via une annonce sur l'application mobile ou via la page Facebook.
- 3.13. Chaque participant doit, à tout moment, répondre aux exigences du Règlement sous peine de sa disqualification définitive du Jeu Concours.

ARTICLE 4 : DUREE DU JEU CONCOURS

- 4.1. Le jeu concours se déroulera sur la période allant du « 20/09/2022 » au « 21/10/2022 ».
- 4.2. Le dernier délai de participation au jeu concours est le « 21/10/2022 ».

ARTICLE 5 : DETERMINATION DES GAGNANTS DU JEU CONCOURS

5.1. Les participants au Jeu Concours qui auront rempli les conditions de participation prévues à l'article 3, et qui, après avoir tourné la roue, auront eu le curseur de la roue sur un item gagnant (un seul au choix en fonction de la roue tournée), soit :

- « -50% sur l'achat d'une boîte de Chicken McNuggets™ x4 ou,
- « -50% sur l'achat d'un MilkShake TWIX» ou,
- « -50% sur l'achat d'un McFizz™» ou,
- « -40% sur l'achat d'un McFlurry™» ou,
- « -40% sur l'achat d'un Sundae » ou,
- « -40% sur l'achat d'un Cheeseburger » ou,
- « -30% sur l'achat d'un Double Cheeseburger» ou,
- « -30% sur l'achat d'un Big Mac™» ou,
- « -30% sur l'achat des Carrés Gouda Cheese» ou,
- « 2 Big Mac™ + 2 Petite Frite + 2 Boisson 25 cl à seulement 80 Dhs » ou,
- « 2 McChicken™ + 2 Petite Frite + 2 Boisson 25 cl à seulement 80 Dhs » ou,
- « 2 Double Cheeseburger + 2 Petite Frite + 2 Boisson 25 cl à seulement 75 Dhs » ou,
- « -25% sur l'achat d'un Grand McWrap Poulet» ou,
- « -25% sur l'achat d'un Big Tasty» ou,
- « -25% sur l'achat d'un Triple Cheese »

Seront déterminés comme gagnants du Jeu Concours et devront alors choisir entre les 2

boutons

« Rejouer » et « Mes gains ».

Si le participant gagnant un gain de la roue après l'avoir tourné, clique sur « Rejouer », il a alors la possibilité de retenter sa chance autant de fois qu'il veut pour gagner un autre gain ; sachant qu'il dispose de Dix (10) chances au total par jour pour tenter de gagner un gain.

Si le participant gagnant un gain de la roue après l'avoir tourné, clique sur « mes gains », il trouvera alors la liste de tous les gains dont il dispose et a cumulé depuis le début de sa participation à ce jeu-concours. Il disposera de 2 jours pour retirer son gain, à partir du moment où son gain s'est affiché et le moment où il pourra le retirer auprès d'un restaurant McDonald's. 2 jours à compter de l'annonce du gain de chaque lot gagné (48h pleines).

Au final, pour les derniers participants au jeu-concours qui tenteraient leur chance jusqu'au 21 Octobre, 2022, ils disposeront de 2 jours également pour retirer leur gain auprès d'un restaurant McDonald's, soit jusqu'au 23 Octobre 2022 inclus.

ARTICLE 6 : GAINS JEU CONCOURS

- 6.1. Tous frais, toutes dépenses, de quelque nature que ce soit, exposés par le gagnant à l'occasion de la remise de son gain et non explicitement couverts par la description du Prix à l'article 5.1 ci-dessus ou acceptés par écrit par la Société resteront à la charge de celui-ci.
- 6.2. Les gagnants du Jeu Concours ne peuvent réclamer de quelque manière que ce soit l'équivalent de leurs lots en numéraire.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES GAINS DU JEU CONCOURS

- 7.1. Dans le cadre du Jeu - concours «TOURNEZ & GAGNEZ», la désignation des gagnants se fera instantanément au niveau de l'Appli mobile. Après qu'un joueur ait joué, il saura instantanément s'il a gagné ou perdu.
- 7.2. Pour consulter l'ensemble des gains obtenus à travers le jeu-concours, il faut se rendre dans la section « Fidélité » du jeu. N'apparaissent alors que les gains mis à disposition et non encore réclamés au niveau du comptoir, aux bornes de commandes ou au McDrive™ (service au volant) d'un de nos restaurants McDonald's.

ARTICLE 8 : RETRAIT DES GAINS DU JEU CONCOURS

- 8.1. Une fois qu'un participant au Jeu Concours est désigné gagnant, s'affiche alors sur son écran la nature de son gain (un gain parmi les gains disponibles cités en article 5). Son gain se classera automatiquement dans l'onglet « Fidélité » du jeu. Pour disposer de son gain, le gagnant au Jeu Concours devra cliquer sur l'offre produit gagné, puis devra cliquer sur le bouton « activer l'offre ». Après avoir confirmé sa demande de vouloir profiter de son offre, en cliquant sur « oui » à la question « êtes-vous certain de vouloir profiter de cette offre maintenant ? », il disposera de 3 min seulement (soit 180 sec) pour activer son offre. Pour cela, il devra être dans un restaurant McDonald's Maroc et activer son QR Code par un équipier ou Manager au comptoir afin qu'il puisse valider et retirer son offre. Il peut faire la même opération au niveau du McDrive™ ou aux bornes de commandes. Passé ce délai des 180 secondes, et si un équipier ou manager n'aura pas validé le gain dans le délai imparti des 180 secondes, il perdra le bénéfice du gain et ne pourra pas prétendre à une indemnisation ou dédommagement quelconque.
- 8.2. Le gagnant au Jeu Concours dispose de 2 jours (48 heures) pour activer le compte à rebours après avoir gagné un gain, et donc retirer son gain dans un restaurant McDonald's du Maroc.
- 8.3. Les gains seront désactivés automatiquement une heure avant la fermeture des restaurants suite aux restrictions sanitaires
- 8.4. Si le gagnant au Jeu Concours active le compte à rebours accidentellement ou intentionnellement, et ce sans être présent dans un restaurant McDonald's Maroc, et n'ayant pas le temps de s'y rendre en 180 secondes, il perdra automatiquement le bénéfice de son gain ; et ne pourra pas prétendre à un remboursement quelconque.

ARTICLE 9 : FRAUDE

- 9.1. Toute participation au Jeu-concours, objets des présentes implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- 9.2. Toute fraude, détournement, abus et/ou inobservation des termes du présent règlement entraînent la disqualification du Participant et la remise par lui et sans délai du gain éventuellement attribué ou la réparation du préjudice subi par la Société si les faits susvisés sont découverts après la consommation du Prix.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DU REGLEMENT

- 10.1. La Société se réserve la possibilité de modifier à tout moment le présent règlement sans qu'il ne soit nécessaire d'en avertir préalablement les Participants.
- 10.2. Les participants seront informés dans les plus brefs délais de toute modification apportée aux présentes par l'insertion d'une annonce sur l'application mobile et dans tous les restaurants du Royaume. La version modifiée du règlement du jeu sera déposée au rang des minutes de Maître Mustapha Zine.

ARTICLE 11 : INTERRUPTION

- 11.1. La Société se réserve, si les circonstances l'exigent, le droit d'interrompre, de suspendre, d'écourter, de prolonger, d'annuler le présent Jeu-Concours, si elle le juge nécessaire ou sur demande des autorités compétentes sans que sa responsabilité puisse être engagée par ce fait.
- 11.2. Toute interruption, suspension ou annulation ou prolongation du Jeu-Concours seront communiquées aux Participants par les mêmes moyens que ceux utilisés pour la promotion du Jeu-Concours.

ARTICLE 12 : DECISION DES ORGANISATEURS

- 12.1. La Société se réserve le droit d'exclure de la participation au présent concours toute personne troublant le déroulement du Jeu-Concours.
- 12.2. La Société ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation des internautes au Jeu- Concours.

ARTICLE 13 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

- 13.1. La participation au Jeu-Concours implique de la part des Participants l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et du principe du Jeu.
- 13.2. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu-Concours, mais également du gain.

ARTICLE 14 : PARUTION MEDIAS

- 14.1. Les gagnants acceptent d'ores et déjà de paraître dans tout message publicitaire lié au jeu- concours (tous médias confondus) et de laisser diffuser leurs noms, prénoms et villes sur les réseaux sociaux, le site internet de McDonald's Maroc et ce pour une durée de 2 ans maximum et sans qu'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit ne puisse être exigée de la part des gagnants.

- 14.2. Les noms et prénoms ainsi que la ville d'origine d'un ou plusieurs participants et/ou gagnants pourraient également être rendus publics par la Société.
- 14.3. Les gagnants du concours acceptent expressément et s'engagent en vertu des présentes à prendre part à toute action de marketing liée au Jeu-Concours (interviews, séances photos, entretiens, rencontres avec le public, etc...) sur simple demande de la Société.
- 14.4. Tout participant et gagnant accepte à l'avance et sans aucune réserve que ses coordonnées, son image et sa voix puissent être utilisés à titre gratuit dans tout document publicitaire écrit ou contenu audiovisuel.

ARTICLE 15 : DEPOT DU REGLEMENT

- 15.1. Le présent Règlement du Jeu sera déposé au rang des minutes de Maître Mustapha Zine, notaire à Casablanca, sis 5 avenue Draa, Casablanca.

ARTICLE 16 : RECLAMATIONS

- 16.1. Toute réclamation au titre du Jeu-Concours pourra être adressé à la Société à l'attention du responsable du traitement des données personnelles. Ce dernier peut être joint au numéro de téléphone suivant 0522941007 ou à l'adresse e-mail suivante : contact@servicemcdonalds.com

ARTICLE 17 : CONFIDENTIALITE DES DONNEES

- 17.1. Pour les besoins du Jeu –Concours, chaque participant devra fournir des informations lors de son inscription et notamment son nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone et éventuellement le sexe et sa date de naissance qui sont demandés de manière facultative (ci-après les « Données Personnelles »). Sous réserve des autres stipulations du Règlement, les Données Personnelles feront l'objet d'un traitement par la Société au sens de la loi n° 09-08 relative au traitement des données personnelles en vue d'identifier les participants prenant part au Jeu-Concours, et en vue de s'assurer que les conditions du présent Règlement relatives aux participants sont bien réunies. Les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification portant sur les Données Personnelles communiquées à la Société dans le cadre de leur participation au Jeu-Concours et ce en envoyant un mail à l'adresse contact@servicemcdonalds.com
- 17.2. La Société se réserve le droit de vérifier à tout moment et par tout moyen, y compris l'exigence de documents justificatifs aux participants, l'exactitude des Données Personnelles communiquées par les participants. La communication de fausses Données Personnelles pourrait avoir pour conséquence l'élimination du participant du Jeu-Concours, et l'annulation de la remise du Lot au gagnant ayant communiqué de fausses Données Personnelles.
- Vos données personnelles sont destinées aux services habilités de McDonald's, en la personne responsable de Mme Ouassila El Bakkali. Les seuls tiers autorisés à accéder à vos données sont les partenaires et sous-traitants de McDonald's, dans le respect de la loi 09-08 précitée et de leur contrat de prestations.
- 17.3. Les Données Personnelles relatives aux gagnants pourraient être conservées au-delà de cette durée pour les besoins du Jeu-Concours et dans la limite d'une année supplémentaire.
- 17.4. McDonald's ne collecte uniquement les informations personnelles que vous fournissez à partir des formulaires en ligne, tels que votre nom, prénom, adresse e-mail, numéro de

téléphone, sexe et date de naissance en plus éventuellement.

- 17.5. McDonald's est assujéti à la loi n°09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

ARTICLE 18 : RESPONSABILITE

- 18.1. La Société décline toute responsabilité et ne peut être tenue responsable pour quelque motif que ce soit si le Jeu-Concours est interrompu(e), arrêté(e), reporté(e) ou annulé(e) ou prolongé(e) pour cause de force majeure ou toute autre cause étrangère à la Société, en ce compris du fait des fournisseurs, sponsors et autres tiers contribuant au concours et/aux lots.
- 18.2. La Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de survenance de tout incident technique affectant le bon déroulement du Jeu-Concours, y compris les pannes qui pourraient survenir sur les systèmes d'information des hébergeurs, des fournisseurs d'accès internet, des prestataires, partenaires ou sous-traitants de la Société ou encore des moteurs de recherche (notamment problème d'acheminement des vidéos, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de panne du serveur des sites web).
- 18.3. La Société ne pourrait être tenue pour responsable dans le cas où un ou plusieurs Participants ne pourrai(en)t parvenir à s'inscrire ou participer au Jeu-Concours, du fait de tout défaut technique de quelque nature qu'il soit.
- 18.4. La Société ne pourrait être tenue pour responsable des dommages causés aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler résultant de la participation au Jeu-Concours.
- 18.5. La Société a le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui tente de saboter le fonctionnement du Jeu-Concours, ou qui agit en violation des conditions de participation ou d'une manière déloyale. Toute tentative par toute personne de porter atteinte au fonctionnement légitime du Jeu-Concours, pourrait être en violation de la loi, et advenant une telle tentative, la Société se réserve le droit de demander réparation auprès de cette personne dans toute la mesure permise par la loi.
- 18.6. La Société se réserve le droit de ne pas appliquer les termes du présent règlement à l'égard d'un ou plusieurs participant(s) qui ne respectera(en)t pas les stipulations dudit règlement.

ARTICLE 19 : LEGISLATION APPLICABLE

- 19.1. Le Jeu-Concours ainsi que le règlement sont régis par le droit marocain. Tout litige relatif au Jeu-Concours, et/ou au règlement ou en relation avec eux est de la compétence exclusive des tribunaux de Casablanca.

ARTICLE 20 : ECHANGE PAR VOIE ELECTRONIQUE

- 20.1. Toute communication par voie électronique entre la Société et les participants est présumée avoir la même force probante qu'un écrit sur support papier. De convention expresse entre la Société et les participants, seules ont force probante les données enregistrées par les systèmes informatiques de la Société ou ses prestataires, partenaires ou sous-traitants.

ARTICLE 21 : STIPULATIONS DIVERSES

- 21.1.** En participant au Jeu-Concours, chaque participant accepte sans aucune réserve les conditions du présent Règlement, tel qu'il pourrait être modifié, ainsi que toutes les décisions de la Société visant à assurer le bon déroulement du Jeu-Concours.
- 21.2.** Le présent règlement est disponible auprès de tous les restaurants McDonald's du Royaume ainsi sur le site internet de McDonald's Maroc (www.mcdonalds.ma) et sur l'application mobile de McDonald's Maroc.
- 21.3.** Le présent règlement est déposé auprès du notaire Maître Mustapha Zine, demeurant au 5, rue Darâa, 20 000 Casablanca.
- 21.4.** L'ensemble des instructions, règles et/ou explications fournies sur les supports publicitaires et promotionnels relatifs au Jeu-Concours font partie intégrante du présent Règlement. En cas de conflit entre le texte du présent règlement et de telles instructions, règles et/ou explications, le présent règlement prévaut.
- 21.5.** Toute participation au Jeu-Concours devra être faite de bonne foi.
- 21.6.** La nullité ou l'impossibilité d'exécuter tout terme ou stipulation du présent Règlement n'affectera pas la validité ni la force exécutoire du Règlement ou tout autre terme ou stipulation de celui-ci. En outre, à la place de tout terme ou stipulation nul(le) ou non exécutoire, la Société y substituera une stipulation valable et exécutoire aussi proche que possible de cette stipulation nulle ou non exécutoire.
- 21.7.** Le présent Règlement a été rédigé en langue française uniquement.

Fait à Casablanca, le

« 18/08/2022 »

FRI

Mr Driss EL ALAMI